

## Rapport d'audit

### Évaluation du catalogue de mesures

Commune : Beckerich

Exercice : 2024

Date de création : 07.06.2024



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

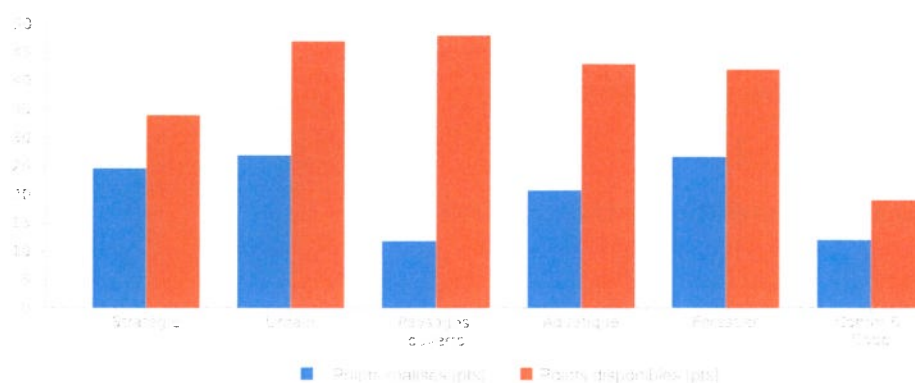


## Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

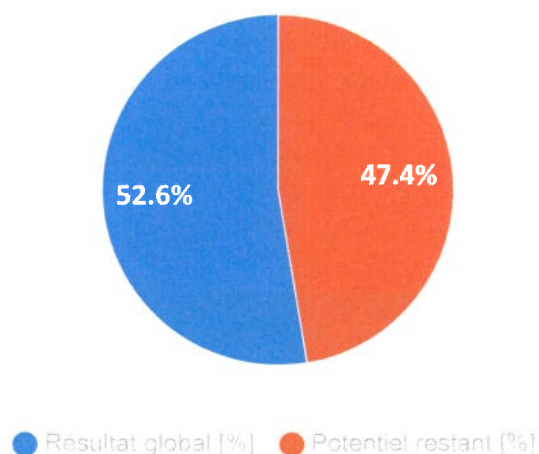
**Points obtenus : 122.6**

**Pourcentage : 52.62 %**

Distribution des points réalisés par domaine



Total des points sur 233



## Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.2024-04-25 8.3 Strat\_gie communale pour la protection de l'environnement.pdf

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 1,32 %
- Numérateur : 863955.81
- Dénominateur : 6.522383806E7
- Points : 2.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Historique du compte admin 2018-2022.xlsx

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0,04 %
- Numérateur : 25062.73
- Dénominateur : 6.522383806E7
- Points : 0.8
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Calcul pourcentage\_D\_penses 2018-2022.xlsx
  - 2.D\_lib\_rations acte\_2021.pdf
  - 3.SKM\_C754e19060411070\_002\_.pdf
  - 4.MEIS MARC\_projet d\_acte.pdf
  - 5.Kolbicherloch Dossiere complet.pdf
  - 6.D\_lib\_rations acte.pdf
  - 7.Compromis de vente d\_lib\_ration Sassel Beckerich 2018.pdf
  - 8.Consorts Risch - convention SICONA - 3 Kleingew\_sser 2014.pdf
  - 9.S\_ance 23.05.2013.pdf
  - 10.S\_ance 23.05.2013\_2\_.pdf

1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.StatutsSICCentre.pdf

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :  
<https://beckerich.lu/environnement/>
- Pièces justificatives :

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.COPIL N2000\_Atert-Warkdall\_Arr\_t\_minist\_riel du 31 juillet 2019.pdf
  - 2.charte officielle sign\_e.pdf
  - 3.Rapport - 3\_me r\_union Comit\_ de pilotage Natura2000 Atert-Warkdall.pdf
  - 4.Rapport - 4\_me r\_union Comit\_ de pilotage Natura2000 Atert-Warkdall.pdf

## 1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

- Valeur : 40,14 %
- Numérateur : 1146.54
- Dénominateur : 2856.22
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Copie de Naturpakt\_ANF Daten\_Sicona.xlsx
  - 2.EVAL\_NATURPAKT\_GIS\_Flaechenauswertungen\_Gruppe4\_Sicona.pdf

## 1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 173,44 Unité
- Numérateur : 24.51
- Dénominateur : 50.89
- Points : 2.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Copie de Naturpakt\_ANF Daten\_Sicona.xlsx

## 1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

- Valeur : 3,95 %
- Numérateur : 112.83
- Dénominateur : 2856.22
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.zpin\_declarees\_1\_intersect\_communes.zip

1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 86,35 Unité
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 86.35
- Points : 4.3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.ZPIN\_Propri\_t\_s\_communales\_Beckerich\_intersect.zip

2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 16,89 %
- Numérateur : 4.97
- Dénominateur : 29.43
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Beckerich\_surface urbanis\_e\_propri\_t\_s communales.xlsx
  - 2.Biotopes\_Beckerich\_surface urbanis\_e\_propri\_t\_s communales.xlsx
  - 3.Biotopes\_Beckerich\_surface urbanis\_e\_propri\_t\_s communales.zip
  - 4.Beckerich\_surface urbanis\_e\_propri\_t\_s communales.zip

2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situées en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

EN –Zone de servitude «urbanisation –éléments naturels»  
Partie graphique:  
<https://beckerich.sigidrive.lu/index.php/s/PMeyrBwB3tD3KgM?path=%2F2%20Partie%20graphique>
- Pièces justificatives :
  - 1.Servitudes\_d\_urbanisation\_Beckerich.zip
  - 2.PAG PE\_Approbation\_2023-10.pdf

2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :  
Biotope im Geoportail ersichtlich.  
[https://map.geoportail.lu/theme/pag?lang=fr&version=3&zoom=15&X=654246&Y=6400380&rotation=0&layers=1366-302-749&opacities=1-1-1&time=----&bgLayer=streets\\_jpeg&crosshair=false](https://map.geoportail.lu/theme/pag?lang=fr&version=3&zoom=15&X=654246&Y=6400380&rotation=0&layers=1366-302-749&opacities=1-1-1&time=----&bgLayer=streets_jpeg&crosshair=false)
- Pièces justificatives :

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :  
1.D\_lib\_ration\_conseil\_communal.pdf

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

- Valeur : 1 Unité
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
(BeckeS022 net am Siidlungsberäich)
- Pièces justificatives :  
1.Insektenhotel.xlsx



2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

- Valeur : 21 Unité
- Points : 1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Foto Pfarrhaus Beckèrich 4KN\_V218.JPG
  - 2.F\_AuswahlLSE\_List.xlsx
  - 3.Mairie\_1KN.PNG

2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

- Valeur : 4 Unité
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Monitoring Winter 2023-24.xls
  - 2.Elvange.PNG
  - 3.Beckerich.PNG
  - 4.Oberpallen\_2.PNG
  - 5.Oberpallen.PNG
  - 6.Noerdange.PNG

2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scillées ou partiellement scillées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

- Valeur : 10 %
- Numérateur : 10
- Points : 1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.2024-04-25 8.4 Pacte Nature\_Surfaces non-scill\_es ou partiellement scill\_es dans les nouvelles

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

CV – Servitude « urbanisation – coulée verte écologique »  
(IP – Zone de servitude « urbanisation – intégration paysagère » )  
Partie graphique :  
<https://beckerich.sigidrive.lu/index.php/s/PMeyrBwB3tD3KgM?path=%2F2%20Partie%20graphique>
- Pièces justificatives :
  - 1.Servitudes\_d\_urbanisation\_Beckerich.zip
  - 2.PAG PE\_Approbation\_2023-10.pdf

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.2018-06-15 EAUX MINERALES DE BECKERICH S.A - convention de mise \_ disposition de trains \_
  - 2.map\_geoportal\_lu\_8\_.pdf

2.16 : La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

- Valeur : Oui, réglementation des bâtisses ou incitations financières
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.S\_ance 25.02.2022.pdf
  - 2.MDL Naturgaart A4 ok.pdf

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.SKM\_C750i22122209480.pdf

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

- Valeur : 72,2 %
- Numérateur : 322
- Dénominateur : 446
- Points : 2.9
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
Réalisés 2022&2021: 2200Kelvin  
Réalisés 2020&2019: 2700Kelvin  
Réalisés 2018&2017: 3000Kelvin
- Pièces justificatives :
  1. Copie de EnerCoach\_lu Streetlighting Beckerich.xls

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  1. 2024-04-25 8.3 Strat\_gie communale pour la protection de l\_environnement.pdf

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  1. S\_ance 21.05.2021.pdf
  2. S\_ance 21.05.2021 \_2\_.pdf

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs:  $\leq 130\text{kg Ntot/ha/an}$ ; prairies:  $\leq 50\text{kg Ntot/ha/an}$ ; biotopes protégés des milieux ouverts:  $0\text{kg Ntot/ha/an}$ ) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

- Valeur : 24,48 %
- Numérateur : 13.03
- Dénominateur : 53.22
- Points : 1.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.3.2\_Agrarfl\_chen\_Attributtabelle.xlsx
  - 2.S22\_036\_M\_\_12\_HEMMER-MACK.pdf
  - 3.S22\_036\_M\_\_12\_HEMMER-MACK\_C.pdf
  - 4.3.2\_Agrarfl\_chen.zip
  - 5.S\_ance 21.05.2021 \_2\_.pdf
  - 6.S\_ance 21.05.2021.pdf

3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

- Valeur : 4,69 ha
- Points : 0.8
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Copie de Naturpakt\_ANF Daten\_Sicono.xlsx

3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies semi-naturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 2,87 %
- Numérateur : 56.8
- Dénominateur : 1979.83
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
Gesamtfläche Strukturelemente in Excel "Copie de HEBA\_Gesamtfläche\_Beckerich" enthalten  
Anmerkung zur Attributtabelle "Beckerich\_Beem": Age "1" = 25qm; Age "2"= 50qm  
SHP und Werte aktualisieren!
- Pièces justificatives :
  - 1.Milieu\_ouvert\_Beckerich.zip
  - 2.Beckerich\_Beem.zip
  - 3.Beckerich\_Hecken.zip
  - 4.Beckerich\_Geh\_Izgruppen.zip
  - 5.Beckerich\_SICONAPflegsites.zip
  - 6.Copie de HEBA\_Gesamtfl\_che\_Beckerich.xlsx

3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

- Valeur : 30 m2
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Drechemauern.xlsx
  - 2.Mikrostrukturen.xlsx

3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

- Valeur : 36,38 %
- Numérateur : 16976
- Dénominateur : 46663
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
Anmerkung zur Attributtabelle: Spalte "perméable" 0= befestigt, 1=unbefestigt
- Pièces justificatives :
  - 1.Beckerich\_Feldwee\_r.zip
  - 2.ArcGis\_Export.pdf

3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

- Valeur : 18,35 %
- Numérateur : 5344.7
- Dénominateur : 29132.42
- Points : 1.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Uferrandstreifen\_Beckerich.zip
  - 2.Uferrandstreifen\_Beckerich.xlsx

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km2 de milieux ouverts)

- Valeur : 1,57 /km2 de milieux ouverts
- Numérateur : 34
- Dénominateur : 21.66
- Points : 1.6
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.F\_AuswahlLSE\_List2024 - Copie.xlsx
  - 2.Export\_SICONAGIS.zip
  - 3.BeckeV121\_KLEER Mario bis 31.12.2023 automatisch.pdf
  - 4.BeckeS078\_KOHNEN Alphonse\_ SCHILTZ Marie bis 31.10.2005 automatisch.pdf
  - 5.BeckeV064V029\_RISCH Konsorten bis31.12.2022 automatisch.pdf
  - 6.Propri\_t\_s\_communales\_Beckerich\_aktuell.zip



3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 1,14 %
- Numérateur : 24.8
- Dénominateur : 2166.36
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
Document Efor-Ersa/Klima-Agence
- Pièces justificatives :  
1.EVAL\_NATURPAKT\_GIS\_Flaechenauswertungen\_Gruppe4\_Sicona.pdf

3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :  
1.Monit\_biologique\_23.pdf  
2.Beckerich\_2020\_Biodivmonitoring\_SICONA.pdf

3.14 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :  
1.2024-04-25 8.3 Strat\_gie communale pour la protection de l'environnement.pdf

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique.

(oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.S\_ance 22.11.2021.pdf
  - 2.S\_ance 22.11.2021 \_2\_.pdf

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 2
- Points : 1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :  
Mesures SIC217&226  
Plan de gestion Natura 2000: <https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/lu0001013-lu0001014-lu0001072-lu0002014.pdf>
- Pièces justificatives :
  - 1.SIC217.png
  - 2.SIC226.png
  - 3.Preuve\_Fotos.pdf

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
CE – Zone de servitude « urbanisation – cours d'eau »  
Partie graphique :  
<https://beckerich.sigidrive.lu/index.php/s/PMeyrBwB3tD3KgM?path=%2F2%20Partie%20graphique>
- Pièces justificatives :
  - 1.Servitudes\_d\_urbanisation\_Beckerich.zip
  - 2.PAG PE\_Approbation\_2023-10.pdf

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 4,83 ha
- Points : 4.8
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Sites Sicona.xlsx
  - 2.Export\_SiconaGIS.zip

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.20220928\_Auswertung\_Naturpakt\_AttertW\_ntger\_2022.xlsx

4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

- Valeur : 30 %
- Numérateur : 3
- Dénominateur : 10
- Points : 1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Convention\_Animateur\_Eau\_V.1.0\_projetsign\_.pdf
  - 2.20231012\_Auswertung\_Naturpakt\_AttertW\_ntger\_2023.xlsx

4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.20231012\_Auswertung\_Naturpakt\_AttertW\_ntger\_2023.xlsx
  - 2.Convention\_Animateur\_Eau\_V.1.0\_projetsign\_.pdf
  - 3.20210608\_CR\_CCRn\_1.pdf
  - 4.20211007\_CR\_CCRn\_2\_final.pdf
  - 5.20221010\_CR\_CCRn\_3.pdf

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 1,61 ha
- Points : 2.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Copie de Naturpakt\_ANF Daten\_Sicona.xlsx

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créés ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 10,21 ha
- Points : 2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Copie de Naturpakt\_ANF Daten\_Sicona.xlsx

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

- Valeur : 56 Unité
- Numérateur : 11
- Dénominateur : 1
- Points : 2.8
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Copie de Naturpakt\_ANF Daten\_Sicona.xlsx

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.CONVENTION RELATIVE A LA CONSTITUTION DU.pdf

4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.2024-04-25 8.3 Strat\_gie communale pour la protection de l\_environnement.pdf

5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

- Valeur : 308,28 ha
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Copie de Naturpakt\_ANF Daten\_Sicona.xlsx

5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 79,03 %
- Numérateur : 243.63
- Dénominateur : 308.28
- Points : 4.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Copie de Naturpakt\_ANF Daten\_Sicona.xlsx

5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

- Valeur : FSC
- Points : 2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Pacte Nature\_Communes\_certifiees\_FSC\_PEFC.pdf
  - 2.certificat\_tmpE08.pdf

5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 2,33 %
- Numérateur : 7.17
- Dénominateur : 308.28
- Points : 1.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Mesures\_Naturpakt\_4.9\_4.10\_5.1\_5.2\_5.4\_5.5\_5.7\_5.8\_Sept2022\_V4\_Sicona.xlsx

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4,61 /ha
- Numérateur : 729
- Dénominateur : 158.09
- Points : 2.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Copie de Naturpakt\_ANF Daten\_Sicona.xlsx

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4 /ha
- Numérateur : 4
- Dénominateur : 1
- Points : 2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.certificat\_tmpE08.pdf

5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

- Valeur : 24,78 ares
- Points : 2.5
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

9.78 Ar stammen aus dem Excel (Klima-Agence/ANF Daten) + ca. 15 Ar (Angaben des Försters) in 2023 erschaffene Mardellen. Das genaue Monitoring und exakte Datenerfassung werden aktuell durchgeführt. Die blauen Punkte auf dem Kartenausschnitt symbolisieren ein Teil Mardellen. Nicht alle sind abgebildet, da es sich um eine Art Entwurf/Skizze handelt.
- Pièces justificatives :
  - 1.5.7.png
  - 2.5.7\_5.9 Construction Husting Reiser - Metr\_ 20230187.pdf
  - 3.Copie de Naturpakt\_ANF Daten\_Siconaxlsx

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0,07 %
- Numérateur : 0.22
- Dénominateur : 308.28
- Points : 0.1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Copie de Naturpakt\_ANF Daten\_Siconaxlsx



5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

- Valeur : 2000 m
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
2000 Meter verschlossene Gräben nach Angaben des Försters. Die roten Dreiecke auf dem Kartenausschnitt symbolisieren die geschlossenen Stellen der Drainagen.
- Pièces justificatives :  
1.5.9.png  
2.5.7\_5.9 Construction Husting Reiser - Metr\_ 20230187.pdf

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

- Valeur : 1
- Points : 1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
Obstbaum Neupflanzung
- Pièces justificatives :  
1.SiconoGis\_Export.pdf  
2.Waldkorridor\_Massnahmen\_Beckerich.zip

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu'adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres :  $\geq 220$  ans et des chênes :  $\geq 260$  ans). (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :  
1.Capture.PNG

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.2024-04-25 8.3 Strat\_gie communale pour la protection de l'environnement.pdf
  - 2.Naturpakt Beckerich am\_nagement.pdf

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.SKM\_C750i22122316230.pdf

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

- Valeur : 21
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Nature for people 2023.jpg
  - 2.Activites\_pedagogique\_23.pdf

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
Dokument/Preuve ausstehend
- Pièces justificatives :

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

- Valeur : 36 /an
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :  
1.Publications Suebelmouk\_Facebook\_ 03.2023-03.2024.pdf

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur : 38,05 %
- Numérateur : 38895.99
- Dénominateur : 102234.31
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Tabell Prozenter SICONA 2023-24.xlsx
  - 2.Tabell Prozenter SICONA 2022-23.xlsx

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Greenevent\_Beckerich.PNG

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Treecare 2023 \_002\_.pdf

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

- Valeur : 45,77 m3/an
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.6.9 2 Beckerich.pdf
  - 2.6.9 Beckerich.pdf